

## Recommandations aux auteurs des sujets d'épreuves théoriques GP

Afin de rendre la procédure plus fluide et éviter ainsi des allers-retours entre CODEP, CTR et Collège des instructeurs, il est demandé aux personnes préparant les épreuves de la partie théorique d'un examen GP de respecter les règles suivantes:

### 1. Date de réception des sujets.

L'ensemble des sujets doit être envoyé à la CTR en même temps que la déclaration d'examen. Si ce délai n'est pas observé alors l'examen GP de ce même CODEP de l'année suivante sera **soumis à l'approbation de la CTR**

### 2. Respect du MFT & cahiers des charges de chaque épreuve

En cas de non-respect de cette règle, les sujets sont automatiquement renvoyés à son expéditeur avec en copie le lien pour accéder aux cahiers des charges des épreuves disponibles sur le site de la CTR. **Aucun sujet n'est envoyé par la CTR pour l'examen en question**

### 3. Référentiel de correction pour chaque sujet (surtout Anat/Physio et Physio Pat) détaillé par question et sous-question

En cas de non-respect, les sujets sont automatiquement renvoyés à son expéditeur. **Aucun sujet n'est envoyé par la CTR pour l'examen en question**

### 4. Utilisation des trames disponibles sur l'espace CTR et à disposition des organisateurs afin d'uniformiser la mise en page des sujets

En cas de non-respect, les sujets sont automatiquement renvoyés à son expéditeur avec en copie le lien pour accéder aux trames à utiliser et disponibles sur le site de la CTR. **Aucun sujet n'est envoyé par la CTR pour l'examen en question**